



TARIF POUR LE STREAMING À LA DEMANDE - 2026

Principes généraux du tarif

Le tarif mentionné ci-après s'applique uniquement dans le cas où l'utilisateur a sollicité une autorisation préalable pour l'utilisation de notre répertoire. Si une offre musicale en ligne est constatée sans qu'une demande d'autorisation préalable ait été effectuée, le tarif sera majoré de 30% pour la première année du contrat. La Sabam se réserve en outre le droit de répercuter les frais de constat supplémentaires sur l'utilisateur.

Le tarif entre en vigueur au 1/1/2026 et est valable jusqu'au 31/12/2026.

Tous les montants sont exprimés hors TVA, laquelle s'élève actuellement à 6%. Ces tarifs sont susceptibles à un ajustement annuel du prix selon la formule de révision des prix (*) à partir du 01.01.2026

Ce tarif est d'application lorsque des œuvres musicales ou du matériel audiovisuel appartenant au répertoire Sabam sont offerts sur un site Internet en format streaming à la demande (non-téléchargeable).

Le tarif couvre exclusivement les droits d'exécution pour la communication au public du répertoire et les droits de reproduction pour autant que le mode d'exploitation décrit dans ce document le requière.

ATTENTION !

Les modes d'exploitation streaming suivants doivent être réglés via des conditions de licence et tarifaires distinctes :

- Simulcasting de programmes radio existants et webradio pure non-interactive,
- Fourniture de musique d'ambiance à des fins commerciales,
- Mise à disposition de musique de fond sur les sites Internet d'entreprises,
- Utilisation de musique en ligne dans une œuvre audiovisuelle ou en combinaison avec des publicités ou du sponsoring pour un produit, service ou activité (spots publicitaires, de promotion ou d'animation, films d'entreprise, etc.)

Nous vous prions de consulter nos autres brochures de tarifs ou de nous contacter à l'adresse media-online@unisono.be.

A) Tarif pour une exploitation modeste du répertoire

Ce tarif est d'application pour des exploitations streaming limitées, en vertu desquelles l'offre du répertoire est gratuite, et la durée totale de l'offre de répertoire à tout moment donné n'excède pas 9 heures.

Schéma tarifaire :

Offre de répertoire à tout moment donné	Rémunération annuelle
max. 15 minutes	149,39 €
max. 30 minutes	298,78 €
max. 1 heure	597,56 €
Toute heure supplémentaire	supplément de 149,39 €
Une rémunération minimum de 65.74 € est d'application	

Pour les exploitations à caractère temporaire, les tarifs mentionnés ci-dessus seront calculés de la manière suivante :

- autorisation pour l'utilisation du répertoire pendant une période ininterrompue de maximum 1 trimestre: 50% du tarif annuel est d'application;
- autorisation pour l'utilisation du répertoire pendant une période ininterrompue de maximum 1 semestre: 75% du tarif annuel est d'application.

B) Tarif pour une exploitation étendue du répertoire

Ce tarif est d'application pour des exploitations streaming qui ne tombent pas sous le barème (A) et pour des services multi-territoriaux ou services auxquels la Sabam accordera des licences de droits d'auteur pour un répertoire fragmenté.

Schéma tarifaire :

Type exploitation		Pourcentage sur les revenus nets ¹	Rémunération minimum
Streaming à la demande	Services d'abonnement	12%	0,9861 € par abonné par mois pour des services d'abonnement ne permettant pas le téléchargement temporaire des œuvres
			1,3148 € par abonné par mois pour des services d'abonnement permettant le télé-chargement temporaire des œuvres
	Services hors abonnement	12%	0,0040 € par œuvre musicale streamée
Webradio	Services d'abonnement	12%	0,4931 € par abonné par mois
	Services hors abonnement	12%	0,0013 € par œuvre musicale streamée
VOD	Services d'abonnement	2,5% (musique) 3,85% (audiovisuel)	0,2630 € par abonné par mois (musique) 0,4207 € par abonné par mois (audiovisuel)
	Services hors abonnement	2,5% (musique) 3,85% (audiovisuel)	0,0658 € par transaction (musique) 0,1012 € par transaction (audiovisuel)
Le minimum absolu est déterminé en fonction de l'offre musicale en ligne mais ne sera jamais inférieur à 1.972,23 € par an			

¹ Ce pourcentage est calculé sur la base de perception suivante :

Tous les revenus de l'exploitant d'un service de streaming qui sont générés par l'utilisation du répertoire, y compris mais pas exclusivement les re-venus provenant des ventes et/ou abonnements. Au cas où l'exploitation est financée, intégralement ou partiellement, au moyen d'autres sources de revenus, y compris mais pas exclusivement la mise à disposition de temps et/ou d'espace au titre d'expressions publicitaires telles que des ban-nières, pop-ups, sponsoring, commissions ou contrats d'échange, ces revenus seront alors considérés comme faisant partie intégrante de la base de perception.

Si le résultat de ce calcul est supérieur à la rémunération minimum facturée, un supplément sera dû en plus de la rémunération minimum.

(*) Formule de révision des prix:

Tous les prix (excl.TVA) mentionnés sur cette fiche tarifaire sont adaptés annuellement selon cette formule :

"p = P × [0,55 × (t / T) + 0,15 × (s / S) + 0,10 × (c / C) + 0,20]".

Où: - p est le nouveau prix après révision pour l'année civile en cours

- P est le prix de l'année précédente (c'est-à-dire l'ancien prix qui est ajusté en fonction de la formule)

- t= le tarif pour les activités temporaires à l'intérieur selon l'AR Rémunération équitable pour l'année civile en cours

- T= le tarif pour les activités temporaires à l'intérieur selon l'AR Rémunération équitable pour l'année civile précédente

- s= le barème I de l'échelle des salaires pour la Commission Paritaire 200 pour l'année civile en cours

- S= le barème I de l'échelle des salaires pour la Commission Paritaire 200 pour l'année civile précédente

- c= l'indice des prix du troisième trimestre de l'année X-1 pour la programmation, le conseil et autres activités informatiques.

- C= l'indice des prix du troisième trimestre de l'année X-2 pour la programmation, le conseil et autres activités informatiques

L'ajustement du prix a pour seul objectif de faire évoluer le tarif en fonction du coût réel lié à la création d'une oeuvre.